

Code de conduite pour les acteurs du feed-back externe sur le CAF

Le code de conduite est un cadre de travail commun définissant les valeurs et principes relatifs au feed-back externe sur le CAF et les exigences inhérentes à la conduite attendue des acteurs du feed-back externe sur le CAF. Le correspondant national et/ou l’organisateur national peu (ven) t décrire – au niveau national – des principes ou exigences supplémentaires pour la conduite des acteurs du feed-back externe.

Les acteurs du feed-back externe sur le CAF doivent respecter des normes pointues en matière d’éthique du comportement, ce qui signifie qu’ils doivent conserver leur indépendance, adopter un comportement courtois et respectueux, remplir leurs tâches avec diligence, de manière compétente et en temps opportun ; ils doivent également adopter une position personnelle qui les tient éloignés de tout conflit d’intérêts.

* ***Indépendance –*** Les acteurs doivent conserver une indépendance suffisante. Ils sont tenus de toujours donner à l’organisation candidate un feed-back approprié, efficace et correct. Cela implique le maintien de l’impartialité et l’absence de parti pris en toute occasion.
* ***Bénéfice ou opportunité personnelle –*** Les acteurs ne doivent pas avoir de liens (financiers ou autres) passés ou futurs avec l’organisation candidate qui pourraient influer sur le feed-back et le processus de validation.
* ***Conflit d’intérêts –*** Les acteurs sont tenus d’identifier et d’éviter tout conflit d’intérêts réel, potentiel ou perçu comme tel avec l’organisation candidate, qui pourrait remettre en question l’indépendance des acteurs. Tout conflit d’intérêts identifié doit être soumis à l’attention du correspondant national ou de l’organisation désignée, qui prendra les mesures nécessaires sur la base de ces informations. Parmi les conflits d’intérêts, l’on peut citer le fait que l’acteur concerné ait été ou soit employé par l’organisation ou une institution en conflit d’intérêts avec l’organisation concernée. De plus, un acteur du feed-back externe sur le CAF ne peut donner du feed-back à des institutions au sein desquelles il a participé à la mise en œuvre du CAF (car il validerait dans ce cas son propre travail).
* ***Courtoisie et respect –*** Les acteurs doivent toujours se comporter de manière courtoise et polie. Ainsi, ils sont tenus de répondre prestement aux demandes d’informations, de faire preuve de ponctualité et de ne pas mener des activités qui pourraient nuire à la réputation des acteurs du feed-back externe sur le CAF, au processus de feed-back externe en question ou au modèle CAF.
* ***Diligence –*** Les acteurs doivent adopter un comportement emprunt de diligence, de compétence et ce, en temps opportun. S’il en va autrement, la mission ne devrait pas être acceptée.
* ***Confidentialité –*** La communication et les informations inhérentes au processus de feed-back externe sur le CAF sont confidentielles et ne peuvent être transmises ou divulguées à des parties tiers (à l’exception des personnes/de l’organisation responsable(s) de l’octroi du label « Utilisateur CAF efficace »).
* ***Attitude positive –*** Il convient d’appuyer/d’insuffler l’enthousiasme au sein de l’organisation.

XXX